

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

25-12-09

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 9 DÉCEMBRE 2025, À 19 H 31 À LA SALLE 107-108 DU CENTRE ADMINISTRATIF, SITUÉ AU 435, AVENUE ROULEAU, À RIMOUSKI.**

### Étaient présents

M <sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher	membre parent présidente
M <sup>me</sup> Heidi-Kim Ferguson	membre parent vice-présidente
M. Alexandre Charest	membre parent
M. Maxime Therrien	membre parent
M <sup>me</sup> Cynthia Julien	membre du personnel
M <sup>me</sup> Julie Lebrun-Whittom	membre du personnel
M <sup>me</sup> Stéphanie Proulx	membre du personnel
M. Rémi Lavoie	membre du personnel
M <sup>me</sup> Béatrice Fournier	membre de la communauté
M <sup>me</sup> Amélie Pichette	membre de la communauté
M <sup>me</sup> Sarah Toulouse	membre de la communauté
M. Samuel Perreault	membre de la communauté

### Permanence :

M <sup>me</sup> Nancy Prévèreault	directrice générale
M <sup>e</sup> Cathy-Maude Croft	secrétaire générale
M <sup>me</sup> Christine Marquis	directrice générale adjointe

### Membres du personnel invités :

M <sup>me</sup> Véronique Marquis	directrice du SRH par intérim
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Ouellet	directrice du SRF
M <sup>me</sup> Émilie Thériault-Deroy	directrice adjointe du SRÉ
M. Martin Arsenault	directeur du SRI
M. Jean-François Brisson	directeur du SRM et du Transport

### Invitée :

M <sup>me</sup> Chloé Corneau	Protectrice régionale de l'élève de 19 h 39 à 19 h 57
-------------------------------	---

### Absences motivées :

M <sup>me</sup> Julie Barbeau	membre parent
M. Michael Vallée	membre de la communauté
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Gagné	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ

25-12-09-632

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

En l'absence du président, la vice-présidente, Mme Marie-Pierre Boucher, préside la séance. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

25-12-09-633

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Amélie Pichette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;

2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Désignation de la présidence et de la vice-présidence du conseil d'administration ;
4. Agenda de consentement :
  - 4.1 Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 septembre 2025 – Approbation et suivi ;
  - 4.2 Démission d'un membre du conseil d'administration ;
  - 4.3 Prestation du serment d'office ;
  - 4.4 Dépôt des déclarations d'engagement et d'intérêts ;
  - 4.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ;
  - 4.6 Répartition des services éducatifs entre les écoles 2026-2027 - Formation générale des jeunes ;
  - 4.7 Répartition des services éducatifs entre les centres 2026-2027 – Éducation des adultes et formation professionnelle ;
  - 4.8 Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire dans les écoles ;
  - 4.9 Objectifs et principes de répartition des ressources financières 2026-2027 ;
  - 4.10 Entente pour l'opération d'un Service régional en santé au travail ;
5. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes - 2026-2027 ;
6. Calendriers scolaires de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle - 2026-2027 ;
7. Nomination d'une institution financière 2026-2028 – Recommandation du comité de vérification ;
8. États financiers et rapport de l'auditeur au 30 juin 2025 – Recommandation du comité de vérification ;
9. Rapport annuel 2024-2025 ;
10. Rapport d'activités de la protectrice régionale de l'élève 2024-2025 ;
11. Période de questions ;
12. Autres sujets ;
13. Levée de la séance.

**25-12-09-634**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR POUR LA NOMINATION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PÉRIODE D'ÉLECTION**

Il est proposé par M. Samuel Perreault et résolu à l'unanimité de nommer Mme Cathy-Maude Croft à titre de présidente d'élection et Mme Christine Marquis comme scrutatrice.

Mme Cathy-Maude Croft et Mme Christine Marquis acceptent d'agir comme présidente d'élection et scrutatrice aux fins de la nomination à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration.

**25-12-09-635**

**ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Cathy-Maude Croft invite les membres siégeant à titre de parent d'un élève à soumettre leur candidature pour le poste à la présidence.

Mme Marie-Pierre Boucher propose sa candidature pour le poste de présidente.

Il est proposé par Mme Amelie Pichette et résolu à l'unanimité de fermer la période de mise en candidature.

La seule candidature acceptée est celle de Mme Marie-Pierre Boucher.

Mme Cathy-Maude Croft invite les membres siégeant à titre de parent d'un élève à soumettre leur candidature pour le poste à la vice-présidence.

Mme Heidi-Kim Ferguson propose sa candidature pour le poste de vice-présidente.

Il est proposé par Mme Béatrice Fournier et résolu à l'unanimité de fermer la période de mise en candidature.

La seule candidature acceptée est celle de Mme Heidi-Kim Ferguson.

**25-12-09-636 DÉSIGNATION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU les articles 155, 157 et 158 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU les candidatures reçues ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l'unanimité de :

- Désigner Mme Marie-Pierre Boucher à titre de présidente du conseil d'administration ;
- Désigner Mme Heidi-Kim Ferguson à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

**25-12-09-637 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2025**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 septembre 2025 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**25-12-09-638 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La secrétaire générale a transmis l'avis de démission de M. Éric Lepage au conseil d'administration conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique*. La démission de M. Éric Lepage a pris effet le 2 octobre 2025.

**25-12-09-639 PRESTATION DU SERMENT D'OFFICE**

Mme Cathy-Maude Croft, secrétaire générale dûment désignée par Mme Nancy Prévèreault, directrice générale, a procédé à l'assermentation de la personne suivante :

**Membre parent :**

District 3 : M. Maxime Therrien pour un mandat se terminant le 30 juin 2026.

Une entrée de cette affirmation solennelle est faite dans le Livre des délibérations.

**25-12-09-640 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'ENGAGEMENT ET D'INTÉRÊTS**

Conformément aux articles 4, 12 et 45 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la secrétaire générale dépose les déclarations d'engagement et d'intérêts de l'administrateur suivant :

**Membre parent :**

District 3 : M. Maxime Therrien pour un mandat se terminant le 30 juin 2026.

Ces déclarations sont confidentielles et conservées au Bureau du secrétariat général.

**25-12-09-641 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS 2026-2027, 2027-2028 ET 2028-2029**

ATTENDU l'obligation faite par la *Loi sur l'instruction publique*, article 211, d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements du Centre de services scolaire 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 codifié sous le numéro A105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**25-12-09-642 RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉCOLES 2026-2027 - FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES ET DES ADULTES**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis (SERM) ainsi que le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) concernant le document présentant la répartition des services éducatifs entre les écoles ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le document Répartition des services éducatifs entre les écoles pour l'année scolaire 2026-2027, codifié sous le numéro E105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**25-12-09-643 RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES CENTRES 2026-2027 – ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a consulté le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis (SERM) ainsi que le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) concernant le document présentant la répartition des services éducatifs entre les centres ;

ATTENDU les avis reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le document Répartition des services éducatifs entre les centres pour l'année scolaire 2026-2027, codifié sous le numéro E105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour une consultation éventuelle.

**25-12-09-644 CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DANS LES ÉCOLES**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis (SERM) ainsi que le Syndicat des professionnelles et des professionnels de

l'enseignement du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) concernant le document présentant les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le document Critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles, codifié sous le numéro E104-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**25-12-09-645 OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2026-2027**

ATTENDU les articles 193 et 275 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la répartition des ressources financières pour l'année 2026-2027 du Centre de services scolaire des Phares ;

ATTENDU l'analyse et les recommandations du comité de répartition des ressources ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le document Objectifs et principes de répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2026-2027, codifié sous le numéro F102-3.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat générale pour consultation éventuelle.

**25-12-09-646 ENTENTE POUR L'OPÉRATION D'UN SERVICE RÉGIONAL EN SANTÉ AU TRAVAIL**

ATTENDU que les centres de services scolaires des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Commission scolaire Eastern Shores valorisent la collaboration entre eux ;

ATTENDU que dans le cadre de cette collaboration, ils ont mis sur pied le Service régional en santé au travail ;

ATTENDU que le mandat du Service régional en santé au travail vise à mettre en commun les meilleures pratiques pour assurer la gestion des dossiers de présence au travail notamment la gestion des invalidités ;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente afin, notamment, de préciser les modalités d'opération du Service régional en santé au travail et de prévoir les responsabilités de chacun des partenaires à cet égard ;

ATTENDU que ces responsabilités comprennent des engagements financiers pendant la durée de l'entente et après celle-ci, le cas échéant ;

ATTENDU qu'un projet d'entente à cet effet a été élaboré et a fait l'objet d'un consensus au sein du Comité régional des directeurs généraux du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

ATTENDU que ce projet prévoit que l'entente est d'une durée de deux ans, renouvelable ;

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Phares soit partie à l'entente pour l'opération d'un Service régional en santé au travail et d'autoriser la directrice générale à signer l'entente ainsi que tous les documents y afférents pour et au nom du Centre de services scolaire des Phares.

**25-12-09-647 À 20 H 39, IL EST PROPOSÉ PAR MME AMÉLIE PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE SUSPENDRE LA SÉANCE.**

**25-12-09-648 À 21 H 03, IL EST PROPOSÉ PAR MME SARAH TOULOUSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE REVENIR EN SÉANCE PUBLIQUE.**

**25-12-09-649 CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2026-2027**

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 8-4.02 de la convention collective locale du secteur des jeunes ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM), du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) et du Syndicat du soutien scolaire des Phares ;

ATTENDU que des avis ont été reçus et analysés ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu d'adopter le document Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2026-2027 en prévoyant la période de congé du 21 décembre 2026 au 1<sup>er</sup> janvier 2027 et en déplaçant une journée pédagogique au 4 janvier 2027, et ce, afin de tenir compte des éléments suivants :

- Arrimer la fermeture des milieux de travail de divers organismes pour le congé des fêtes avec celui du milieu scolaire ;
- Diminuer le risque d'absentéisme élevé des élèves si le congé des fêtes ne comporte pas des semaines complètes ;
- Minimiser l'étalement du congé des fêtes sur une période de trois semaines lorsque possible ;
- Prendre en compte la recommandation du comité de parents.

Mme Amélie Pichette demande le vote secret sur la proposition.

Pour : 10

Contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité.

Ce document codifié sous le numéro E105 est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**25-12-09-650 CALENDRIERS SCOLAIRES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2026-2027**

ATTENDU la résolution 25-12-09-649 concernant l'adoption du Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes pour 2026-2027 ;

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 11-10.03 de la convention collective locale pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM), du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) et du Syndicat du soutien scolaire des Phares ;

ATTENDU que des avis ont été reçus et analysés ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'adopter les documents Calendrier scolaire de l'éducation des adultes et le Calendrier scolaire de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2026-2027, en prévoyant la période de congé du 21 décembre 2026 au 1<sup>er</sup> janvier 2027 et en déplaçant une journée pédagogique au 4 janvier 2027 pour ces deux calendriers, documents codifiés sous le numéro E105.

Ces documents sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

Pour éviter toute apparence ou possibilité de conflit d'intérêt concernant le prochain sujet, M. Samuel Perreault s'abstient de participer aux délibérations et à la décision et se retire de la séance.

**25-12-09-651 NOMINATION D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE 2026-2028 – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

ATTENDU le Centre de services scolaire des Phares doit retenir les services d'une institution financière pour effectuer ses opérations bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;

ATTENDU la proposition présentée par la Caisse Desjardins de Rimouski ;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et particulièrement l'article 37 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* qui permettent de conclure un contrat de gré à gré ;

ATTENDU la *Politique sur l'acquisition des biens et des services* ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources financières ;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification ;

Il est proposé par Mme Heidi-Kim Ferguson et résolu à l'unanimité de retenir les services de la Caisse Desjardins de Rimouski à titre d'institution financière, à qui seront confiées les opérations bancaires du Centre de services scolaire des Phares pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2028.

**25-12-09-652 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR AU 30 JUIN 2025 – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

ATTENDU la vérification effectuée par l'auditeur indépendant Mallette sur les opérations financières du Centre de services scolaire des Phares au 30 juin 2025 ;

ATTENDU la présentation du rapport d'audit et des états financiers au 30 juin 2025 par l'auditeur indépendant Mallette au comité de vérification ;

ATTENDU la présentation des écarts budgétaires par rapport aux états financiers audités au 30 juin 2025 par la direction du Service des ressources financières au comité de vérification ;

Il est proposé par Mme Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de prendre acte des états financiers audités pour l'exercice se terminant au 30 juin 2025, tel que soumis par la directrice générale.

Ces documents sont codifiés sous les numéros F114-2 et sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**25-12-09-653 RAPPORT ANNUELLE 2024-2025**

ATTENDU l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement* ;

Il est proposé par Mme Cynthia Julien et résolu à l'unanimité de prendre acte du Rapport annuel du Centre de services scolaire des Phares pour l'année 2024-2025, codifié sous le numéro A151, tel que présenté par la directrice générale.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**25-12-09-654 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE L'ÉLÈVE 2024-2025**

Mme Chloé Corneau, protectrice régionale de l'élève, présente son rapport annuel d'activités pour l'année scolaire 2024-2025.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**25-12-09-655 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne du public n'est présente à la séance.

**25-12-09-656 AUTRE SUJET**

Aucun sujet n'est soumis.

**25-12-09-657 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 28, il est proposé par Mme Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de lever la séance.

---

PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

SECRETARIE GÉNÉRALE

---